

Délibération n°03/03/2026-22

du mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures 35, le conseil d'administration, dûment convoqué le 20 février 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Dominique AUGÉY, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESUELLE, Pierre VASARELY

Monsieur le vice-président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Attribution d'aides dans le cadre projets pédagogiques en lien avec la Biennale d'Aix 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

Cette convention d'objectifs s'appuie notamment sur la volonté de la Ville d'inscrire dans ses priorités le projet d'enseignement de l'ESAAIX et sur sa volonté de favoriser l'accès de ses habitants à tous les aspects de la culture. Elle confirme le soutien de la Ville à l'ESAAIX autour des axes suivants :

- Encourager le rayonnement national et international, ainsi que l'excellence de l'enseignement artistique,
- Renforcer l'attractivité artistique et culturelle dans les domaines des arts visuels, des arts numériques ainsi que l'accompagnement d'artistes émergents nationaux et internationaux,
- Soutenir l'effort d'aménagement culturel du territoire par le développement de partenariats,
- Contribuer à la diffusion de propositions artistiques de qualité en direction des publics les plus larges et les plus variés,
- Développer des actions de médiation et de sensibilisation participant à la création de liens et de cohésion sociale.

Par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence organise en 2026 la Biennale d'Aix. Dans ce cadre, certains des projets pédagogiques

coordonnés par des enseignants de l'ESAAIX et inscrits dans la grille pédagogique 2025-2026 des étudiants, donneront lieu à des temps d'ouverture aux publics avec comme objectifs :

- de prolonger les enseignements pédagogiques et artistiques par un volet professionnalisant (productions d'œuvres en vue d'une exposition, scénographie, rencontre avec les publics, connaissance de l'écosystème interprofessionnel local et mise en réseau...)
- de développer des actions donnant une visibilité aux productions des futurs artistes et professionnels de l'art contemporain issus de l'ESAAIX et de l'excellence des enseignements et encadrements pédagogiques mise en œuvre dans l'établissement.

Enfin, dans le cadre de son accompagnement à la professionnalisation des étudiants, l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence souhaite les sensibiliser à la conduite de projet par la maîtrise budgétaire.

C'est pourquoi, l'école supérieure d'art souhaite allouer des aides d'accompagnement pédagogique aux étudiants associés à certains des projets portés par l'Essaix dans le cadre de la Biennale et en lien avec le programme pédagogique :

- Dans le cadre du pôle « Libro illeggibile », coordonné par Camille Videcoq et Florian Gaité, qui donnera lieu à une restitution à l'école supérieure d'art et à la bibliothèque de la Halle aux grains le samedi 11 avril, une aide à la production d'un montant de 70€ maximum à Charroin Lou-Ann (année 1), Choumara Marguerite (année 1), Clerc Salomé (année 1), Couturier Cassilda (année 1), Dupuch Alix (année 1), Esgays Anaïs (année 1), Glineur Camille (année 1), Granger Eléna (année 1), Jemain Claire (année 1), Machetto Inaya (année 1), Piras Chiara (année 1), Pouget Elona (année 1), Bonneux Alice (année 2), Bordes Caroline (année 2), Boutet Sacha (année 2), Ciprien Camille (année 2), Decurty Natasha (année 2), Dereix de Laplane Melissa (année 2), Ding Xin (année 2), Gutierrez Maximiliano (année 2), Khazarian Gloria (année 2), Lawson Nadu (année 2), Osztheimer Borbala Bori (année 2), Paulat Nina (année 2), Ridder-Pédezert Zélie (année 2), Shukor Mila (année 2), Zaatar Laetitia (année 2)
- Dans le cadre du studio « Vivre d'intensités », coordonné par Linda Sanchez, Catherine Melin, Émilie Aussel et Florian Gaité, qui donnera lieu à une restitution intitulée « Fait.es d'affects » au Studio Faubourg (27, rue du 11 novembre, Aix-en-Provence), une aide à la production d'un montant de 100€ maximum à Berder Rosa (année 5), Brandon Marine (année 5), Gérardin Coralie (année 5), Kim Soobin (année 5), Lancman Ariel (année 5), Moudar Dimitri Akim (année 5), Pastor Boinay Raphael (année 5), Ripoll Clivia (année 5), Despiou-Couret Cassandre (année 4), Doulebeau Sophie (année 4), Geoffroy Néomie (année 4), Giachetti Théo (année 4), Ilic-Jouet Amandine (année 4), Ilic-Jouet Océane (année 4), Lhospital Lison (année 4), Lievin Aurélie (année 4), Mondoloni Clémence (année 4), Nam Yujin (année 4), Wu Hugo (année 4)

Le montant de cette aide sera dédié à couvrir pour partie les frais de réalisation des travaux plastiques des étudiants et tout frais annexes au projet (déplacement, per diem...) et sera financé par la subvention de la ville d'Aix versée à l'ESAAIX dans le cadre de la Biennale 2026.

Chaque étudiant ne pourra recevoir qu'une aide qui sera versée sur production d'un état de remboursement des frais accompagné de justificatifs, par mandat administratif. Sauf cas de force majeure ou justificatif médical, tout désistement de la part d'un étudiant en cours de réalisation du projet donnera lieu à remboursement de l'aide dans son intégralité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité, monsieur Dimitri MOUDAR n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le versement d'aides d'accompagnement pédagogique d'un montant de 70€ maximum chacune, aux 27 étudiants de l'Ecole supérieure d'art associés au projet « Libro illeggibile »,
- APPROUVE le versement d'aides d'accompagnement pédagogique d'un montant de 100€ maximum chacune, aux 19 étudiants de l'Ecole supérieure d'art associés au projet « Fait.es d'affects »,
- DIT que le versement de ces aides se fera sur production d'un état de remboursement des frais accompagné de justificatifs
- DIT que les crédits correspondants (3 790€) seront inscrits au budget sur le compte 65134 – Aides

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY